

USAGE
PRO.

MAGNUM ULTRA



MAGNUM ULTRA est un appât sous forme de grain (avoine). Il s'utilise à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles.

CARACTÉRISTIQUES

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leur congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât. Délai de l'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours après consommation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits ou l'animal gîte).

Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours pour le traitement contre les souris et tous les 5 à 7 jours pour le traitement contre les rats. Si certains postes sont intégralement consommés, augmenter le nombre de postes d'appâtage mais pas la quantité par poste. Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement.

Délai du traitement : Continuer jusqu'à l'arrêt complet de l'activité. Répéter le traitement lors d'une nouvelle infestation.

Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site à traiter, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. La dose ou le nombre de sachets disposés par poste doit être adapté aux doses d'applications validées.

A - RATS : disposer 10 à 60 g d'appât dans des boîtes d'appâtage inviolables ou des stations d'appâtage couvertes. Faible infestation : espacer les postes d'appâtage de 10 m.

Forte infestation : espacer les postes de 5 m. Si l'appât n'est pas consommé au bout de 7 à 10 jours, déplacer le poste d'appâtage dans une zone où les rats sont plus actifs.

B - SOURIS : disposer 5 à 20 g d'appât dans des postes d'appâtage inviolables ou des stations d'appâtage couvertes. Faible infestation : espacer les postes d'appâtage de 5 m.

Forte infestation : espacer les postes de 2 m. Les souris étant très curieuses, déplacer les boîtes après un contrôle pour augmenter l'efficacité.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

AMM

FR-2014-0096

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :

Appât sur prêt à l'emploi sur avoine décortiquée.

CONTIENT :

0,005% de Brodifacoum

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :

Seau de 5 kg

Sac de 10 kg